
Adresse de la société des amis de la République, séante rue Montmartre près de celle du jour (Paris) félicitant la Convention pour les décrets par lesquels elle a sauvé la République, lors de la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société des amis de la République, séante rue Montmartre près de celle du jour (Paris) félicitant la Convention pour les décrets par lesquels elle a sauvé la République, lors de la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 88;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22612_t1_0088_0000_6

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Séance du 16 thermidor an II (dimanche 3 août 1794)

Présidence de COLLOT D'HERBOIS

La séance est ouverte à onze heures et demie.

On fait lecture de la correspondance.

1

La société des amis de la République, séante rue Montmartre, près celle du Jour^a, les administrateurs du district de Montargis^b (1), le conseil général de la commune d'Amiens^c (2), la société populaire d'Auxerre^d (3), les administrateurs du département de l'Yonne^e, le conseil général de la commune d'Auxerre^f, la société populaire de Douai^g (4), la société populaire d'Alençon^h (5), le comité révolutionnaire de Dieppeⁱ (6), les administrateurs du district d'Amboise^j (7), le conseil général de la commune de Sens^k (8), félicitent la Convention nationale sur le courage, la fermeté et l'énergie avec lesquels elle a renversé la tyrannie dans les journées des 9, 10 et 11 thermidor, et puni les conspirateurs. Ils témoignent leur reconnaissance, et promettent celle de la postérité envers la Convention nationale, qui, au milieu des plus grands périls, a encore une fois sauvé la liberté; ils promettent attachement inviolable à la liberté et à la Convention nationale.

La mention honorable de toutes ces adresses, et leur insertion au bulletin, sont décrétées (9).

- (1) Loiret.
- (2) Somme.
- (3) Yonne.
- (4) Nord.
- (5) Orne.
- (6) Seine-Inférieure.
- (7) Indre-et-Loire.
- (8) Yonne.
- (9) P.-V., XLIII, 1.

a

[*La sté des amis de la République, séante rue Mont-Marat, près celle du Jour, à la Conv.; 12 therm. II*] (1)

Représentans du peuple,

Et nous aussi nous avons eu confiance au scélérat Robertpierre, mais nous ne l'aimions que pour la patrie; il a trahi la patrie, et, dès lors, notre horreur pour ce nouveau Catilina a été à son comble; chacun de nous a juré attachement inviolable à la Convention nationale et a résolu de vous faire un rempart de son corps.

Recevez, citoyens, l'expression de notre reconnaissance pour les décrets par lesquels vous venez de sauver la République. Le peuple de Paris n'a cessé de bien mériter de la patrie, et vous, citoyens représentans, vous n'avez cessé de bien mériter de tout le peuple français. Périssent les traîtres! Vive l'unité, l'indivisibilité de la République, vive la Convention nationale!

La société, après avoir entendu la lecture de la présente adresse, l'a unani[me]ment arrêté[e] et a arrêté en outre qu'elle serait ce soir présentée à la Convention nationale.

CARPENTIER (*présid.*), MORET (*secrét.*).

b

[*Les administrateurs du distr. de Montargis à la Conv.; Montargis, 13 therm. II*] (2)

Législateurs,

Un complot horrible étoit ourdi; la ruine du gouvernement républicain devait en être l'issue; près de six années de sacrifices de la part du peuple français pour recouvrer sa liberté, que

(1) C 314, pl. 1 259, p. 30. Mention dans *J. Paris*, n° 581: *Bⁿ*, 27 therm. (1^{er} suppl^l).

(2) C 312, pl. 1 241, p. 1. Mention dans *Bⁿ*, 27 therm (1^{er} suppl^l); *J. Sablier*, n° 1 477; *J. Paris*, n° 581.